

Historique

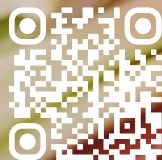
Dans un contexte marqué par la mondialisation des échanges alimentaires et la complexification des chaînes d'approvisionnement, la surveillance sanitaire des denrées est devenue un enjeu majeur à l'échelle internationale.

Dans ce contexte, et dans la continuité des réflexions engagées lors des États généraux du sanitaire, la création de dispositifs structurés de surveillance de la chaîne alimentaire s'est imposée comme une nécessité pour répondre aux enjeux croissants de sécurité sanitaire.



La France s'est donc dotée en 2018 de deux plateformes dans les domaines de l'Épidémiologie en Santé Végétale (ESV) et de Surveillance de la Chaîne Alimentaire (SCA) qui ont rejoint la Plateforme d'Épidémiologie en Santé Animale (ESA).

www.plateforme-sca.fr



Rejoignez-nous sur :



Plateforme de Surveillance de la Chaîne Alimentaire



La Plateforme de Surveillance de la Chaîne Alimentaire (SCA) constitue un espace :


- Collaboratif
- Multi-partenarial
- Multi-disciplinaire




L'objectif de la Plateforme SCA est d'optimiser l'efficacité et l'efficacé des dispositifs de surveillance sanitaire de la chaîne alimentaire.

Structure et fonctionnement

La Plateforme SCA rassemble, dans un mode d'organisation public-privé à gouvernance partagée, les principaux acteurs français de la surveillance sanitaire de la chaîne alimentaire :

→  **Acteurs publics** : État, agences sanitaires et instituts de recherche, représentants de laboratoires d'analyses

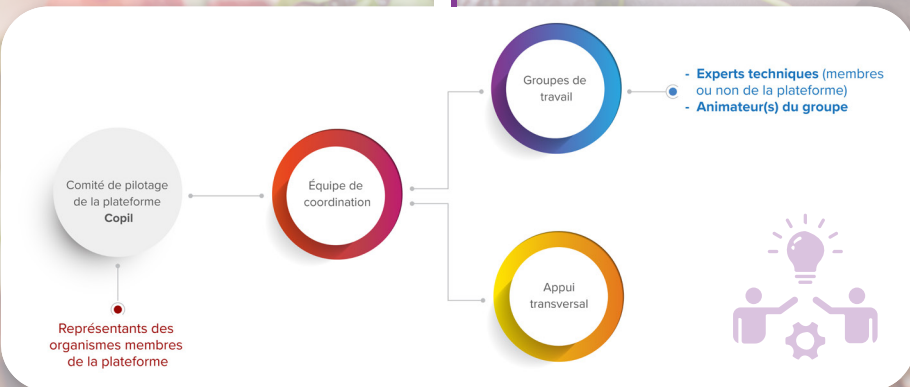
→  **Acteurs privés** : réseaux d'instituts techniques et organisations professionnelles

Son organisation est souple et s'appuie sur une convention cadre signée par ses treize membres, initialement en juillet 2018 puis renouvelée en novembre 2021 pour une durée de 7 ans.

Membres signataires de la Convention-cadre et représentés au comité de pilotage de la Plateforme SCA :



La Plateforme SCA s'appuie sur une structure de gouvernance – le Copil –, ainsi que sur une équipe de coordination et une équipe opérationnelle.

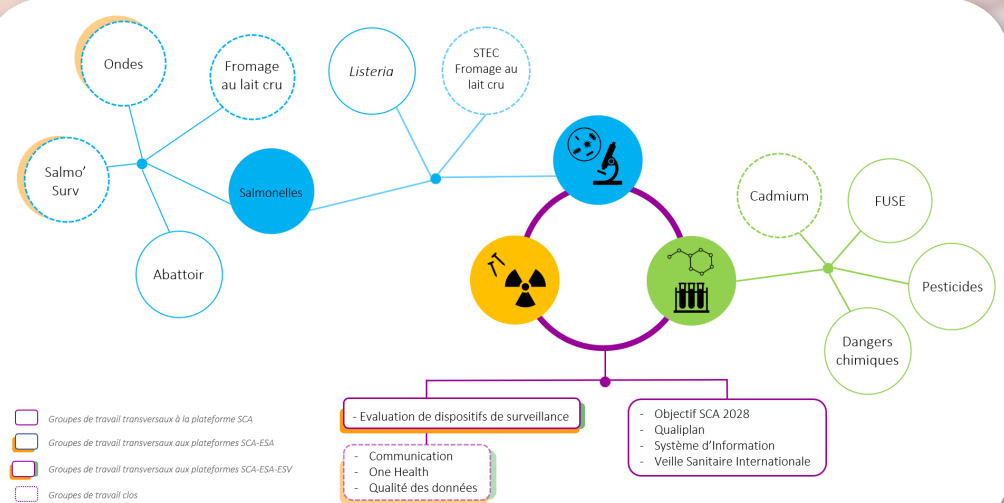


Les groupes de travail

Les modalités de fonctionnement des groupes de travail (GT, ponctuels) et de suivi (GS, pérennes), ainsi que la composition des groupes sont définies et validées par le Comité de pilotage. Ce dernier prend en compte les compétences techniques et scientifiques des membres.

Les GT et GS sont composés de personnel des membres signataires de la convention de la Plateforme SCA et des membres externes.

La participation à un groupe de travail et de suivi est volontaire.



La veille sanitaire

La plateforme SCA assure une veille sanitaire internationale (VSI) en détectant et analysant les risques liés à la chaîne alimentaire en France. Elle diffuse ses informations via un bulletin bimensuel, le BuSCA, qui propose une synthèse des événements sanitaires, des études scientifiques récentes et des bilans de surveillance.

Des analyses plus détaillées peuvent être proposées sous forme d'une note approfondie appelée « Point sur ».

